



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2015

Président : M. J.Pierre Delhotal.

Présents : Mmes Martine Delhotal, Rolande Bruère, Lucile Grondard, Dominique Rotteleur, Michelle Soullié, Fabienne Valentin.

Mrs.Vincent Herry, Régis Masson, Loïc Pavy, Daniel Pescheux, Martial Vié.

Absents excusés : Mme Pascale Peterlongo (pouvoir à Lucile Grondard), M. Dominique Dutoit (pouvoir à Martine Delhotal), M. J.F Prioux (pouvoir à J.P Delhotal).

Secrétaire : Mme Fabienne Valentin.

Invitée : Mme Sylvie Grange, Trésorière.

Ouverture de la séance à 19 h 00

Avant de présenter l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour pour une décision modificative n°1 du Budget Assainissement. Monsieur le Maire demande s'il y a des objections à cette modification de l'ordre du jour.

N'ayant aucune objection, Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2015.
- Décision Modificative n°2 du BP 2015,
- Modification des statuts de la CC2V,
- Adhésion au SIARCE pour une aide technique,
- Approbation de la fusion SIROM/SIEOM,
- Désignation d'un 2ème suppléant au SIREDOM,
- Suppression du CCAS de la commune,
- Révision des tarifs de location de la salle polyvalente,
- Subvention exceptionnelle à l'APEM,
- Suppression de la régie photocopie,

Toute correspondance est à adresser à Monsieur Le Maire

Mairie, 18 Grande Rue 91590 Mondeville -- Téléphone : 01 64 98 31 03 -- Fax : 01 64 98 31 09

E-mail : mairie.mondeville@wanadoo.fr

Site Internet : www.mondeville91.fr

- Utilisation de la subvention exceptionnelle du conseil départemental pour les travaux de l'école,
- Demande de subvention à Mme la Sénatrice Claire Lise Champion pour les travaux de l'école,
- Lancement d'une déclaration préalable pour le réaménagement de l'école,
- Proposition de donner un nom à la salle polyvalente.
- Décision Modificative n°1 du Budget Assainissement.

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2015 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 juin 2015. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Décision Modificative n°2 du BP 2015 :

Monsieur le Maire informe qu'il a été nécessaire de prévoir une Décision Modificative du BP 2015 suite à un déséquilibre budgétaire. Monsieur le Maire donne la parole, à Mme Sylvie Grange afin qu'elle explique la raison de ce déséquilibre budgétaire, puis à Mme Martine Delhotal, responsable du budget, pour commenter l'ensemble des chiffres de cette DM, qui sera jointe au compte rendu.

Monsieur le Maire demande, au Conseil Municipal, s'il y a des questions ou commentaires sur cette DM.

Sans commentaire de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote cette Décision Modificative n°2.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Modification des statuts de la CC2V :

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle loi concernant une nouvelle organisation territoriale de la République a été publiée le 7 août 2015, sous le numéro 2015-991, dite loi NOTRe.

Cette loi concerne, entre autres, le transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et au titre des compétences obligatoires, il est prévu le transfert des compétences suivantes :

- ✓ Eau et assainissement,
- ✓ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- ✓ Collecte et traitement des déchets ménagers.

Il faut savoir aussi que la prise de nouvelles compétences par une communauté de communes entraîne l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF bonifiée).

A cet effet, le Conseil Communautaire de la CC2V a voté la modification de ses statuts pour y inclure les compétences suivantes :

- ✓ Gestion de l'eau et de l'assainissement,
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

- ✓ Transport à la demande,
- ✓ Gestion des voies et réseaux des zones d'activités.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur la modification des statuts de la CC2V. Sans remarque, de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote cette modification.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Adhésion au SIARCE pour une aide technique :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prise de compétence « Assainissement », par la CC2V, est une opportunité pour Mondeville. Il rappelle les difficultés rencontrées pour justifier de l'emplacement de notre future station d'épuration dans la Vallée du Puits et qu'une aide extérieure est nécessaire afin de négocier avec les services de l'Etat. Suite à la prise de compétence de l'assainissement par la CC2V, le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Réseaux et de Cours d'Eau) nous propose d'adhérer au Syndicat, pour la compétence aménagement, afin d'intervenir sur notre Commune, en tant que conseil et expertise, dans l'élaboration et le suivi du projet et des opérations d'aménagement de notre assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au SIARCE et de l'autoriser à signer tous les documents afférant à cette adhésion.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Approbation de la fusion SIROM/SIEOM :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi NOTRe prévoit d'établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et le SDCI doit conduire à la réduction du nombre des syndicats de communes et de syndicats mixtes.

A cet effet, le SIROM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères de la Région de Milly) et le SIEOM (Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères de Boissy aux Cailles) ont décidé de fusionner afin de proposer un territoire cohérent et suffisamment large (40 Communes sur 5 communautés de Communes) pour le ramassage des ordures ménagères. Le nouveau Syndicat découlant de cette fusion se nommera le SIRTOM du Sud Francilien.

Les compétences exercées par le nouveau syndicat seront les mêmes que celles exercées actuellement par notre syndicat le SIROM.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant la fusion de ces deux syndicats. Sans remarque de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation de cette fusion.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Désignation d'un 2^{ème} suppléant au SIREDOM:

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement sont désignés au Siredom, un délégué titulaire, Daniel Pescheux, et un délégué suppléant Martial Vié.

Les comités syndicaux étant régulièrement reportés faute de quorum atteint, Monsieur le président du SIREDOM a demandé à toutes les communes de désigner un 2^{ème} suppléant pouvant pallier à l'absence des personnes déjà désignées.

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que 2^{ème} suppléant au Siredom. Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Suppression du CCAS de la Commune :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'activité du CCAS d'une petite commune est très limitée, en particulier, pour notre Commune et que nous avons déjà transféré la majorité du budget CCAS au budget communal.

Malgré le peu d'activités, l'existence du CCAS oblige à prévoir un Budget Primitif, à sortir un Compte de Gestion, un Compte Administratif pour très peu de mouvements financiers.

La loi NOTRe, publiée le 7 août 2015, permet aux communes de moins de 1.500 habitants, et selon l'article 79, de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016 et de créer, au sein du Conseil Municipal, une commission « Cohésion Sociale » ouverte aux non élus.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Révision des tarifs de location de la Salle Polyvalente :

La dernière revalorisation des tarifs de location de la Salle Polyvalente datant d'avant 2008, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs comme suit, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016 :

- ✓ Extérieurs : 800 € au lieu de 700 € le Week-End,
- ✓ Mondevillois : 330 au lieu de 300 € le Week-End.

Comme le précise les conditions générales de location, pour toutes les locations ayant été réservées avant le 1^{er} janvier 2016, les nouveaux tarifs seront applicables pour ces réservations.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Subvention exceptionnelle à l'APEM :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait prévu de participer au cadeau de départ de Joëlle Bianco et ce, à hauteur de 100 €. Devant les difficultés administratives pour débloquer ces 100 €, il a été décidé que c'est l'APEM qui avancerait ces 100 € et que le Conseil Municipal voterait une subvention exceptionnelle pour rembourser l'association.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Suppression de la régie photocopie :

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'à notre époque, chacun est autonome pour effectuer des photocopies et qu'il n'y a pratiquement plus de demandes en Mairie pour les particuliers.

A cet effet et dans l'objectif de simplification, Monsieur le Maire propose d'annuler la régie photocopies et que l'impact éventuel de photocopies pour les associations pourra être imputé sur la subvention de l'année suivante.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Utilisation de la subvention exceptionnelle du Conseil Départemental pour les travaux de l'école :

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle à toutes les Communes de l'Essonne dans le but de relancer l'activité économique du département.

Cette subvention, calculée selon la taille de la Commune, s'élève à 23.221 € pour Mondeville et un (ou des) projet doit être élaboré avant fin juin 2016 (uniquement en investissement).

A cet effet et ce, après en avoir débattu en commission travaux, Monsieur le Maire propose d'utiliser cette subvention en complément de la DETR 2014, obtenue pour les travaux de réaménagement de l'école.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Demande de subvention à Mme la Sénatrice Claire-Lise Campion pour les travaux de l'école :

Afin de compléter le financement pour le réaménagement de l'école, Monsieur le Maire propose de solliciter note Sénatrice Mme Claire-Lise Campion afin de lui demander l'octroi d'une subvention au titre de sa réserve parlementaire et ce, pour un montant de 8.500 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Lancement d'une déclaration préalable pour le réaménagement de l'école :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de lancer une Déclaration Préalable pour les travaux de réaménagement de l'école. De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rédiger cette Déclaration Préalable et de lui donner tout pouvoir pour signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Proposition de donner un nom à la Salle Polyvalente.

Monsieur le Maire fait remarquer que les articles publiés dans le journal communal ont montré que l'histoire de notre Commune a été marquée par un personnage remarquable, Philéas Galmard.

Maire de 1886 à 1929, puis Adjoint jusqu'à son décès en 1932, c'est lui qui a amené, à la Commune, l'eau, l'électricité et le téléphone. Il a voué 50 ans de sa vie à sa Commune et comme le notait Luc Grondard, dans son article, cet homme remarquable est pratiquement oublié. Son nom n'apparaît nulle part.

C'est pour cette raison que certains élus ont émis la possibilité de donner son nom à notre Salle Polyvalente.

Par contre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains administrés ont proposé de donner le nom, à la Salle Polyvalente, de son fondateur, Fernand Pelletier, qui a œuvré pendant cinq ans pour faire aboutir son projet.

Tout d'abord, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de donner un nom à la Salle Polyvalente, puis de choisir entre Philéas Galmard et Fernand Pelletier, si aucun autre nom n'est proposé.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le fait de donner un nom à la Salle Polyvalente.

Sans autre nom proposé, le Conseil Municipal a voté à main levée pour le choix des deux noms proposés.

- Fernand Pelletier : 13 voix
- Philéas Galmard : 2 voix

A la majorité des voix, le Conseil Municipal a décidé que la Salle Polyvalente portera le nom de « Salle Fernand Pelletier ».

15. Décision Modificative n°1 du budget annexe assainissement :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Martine Delhotal, responsable du budget, pour expliquer les motifs de cette DM, à savoir que, sans information de l'Agence de l'Eau, pour le remboursement du prêt à taux zéro, il avait été prévu un premier remboursement en 2015, alors que ce ne sera qu'en 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des commentaires sur cette DM.

Sans commentaire, de la part du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote cette Décision Modificative n°1 du budget annexe 2015 de l'assainissement.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fin de la séance à 19 h 30

Le Maire,
J.P DELHOTAL